

Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 058-2020
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.79

Déposée le : 10.03.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Baumann-Berger (Münsingen, UDF) (porte-parole)

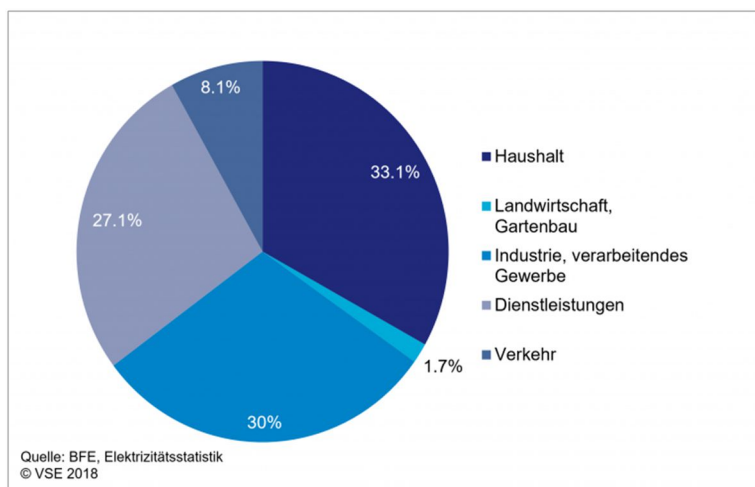
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 984/2020 du 2 septembre 2020
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : Non classifié

Les ménages consomment de plus en plus d'électricité

La consommation des ménages représente près d'un tiers des besoins totaux en électricité en Suisse. Cela est dû aux appareils électroniques toujours plus nombreux et plus performants utilisés à la maison comme dans les loisirs. Appareils ménagers, téléphones portables, machines à laver, pompes à chaleur, véhicules électriques, iPads, téléviseurs et ordinateurs, tous ces appareils nous accompagnent dans notre quotidien et fonctionnent à l'électricité.



[Ménages; Agriculture, horticulture; Industrie, arts et métiers; Services; Transports]

[Source : OFEN, Statistique suisse de l'électricité, AES 2018]

La demande en électricité va fondamentalement augmenter à l'avenir, en raison d'une part de la croissance démographique et d'autre part de la multiplication des appareils électriques utilisés. La production

d'électricité nous concerne tous. En effet, notre quotidien, dans tous ses aspects, dépend d'un approvisionnement électrique fiable. Ces dernières années, la consommation d'électricité a fortement augmenté, passant de 52 TWh en 2000 à 58 TWh en 2018. En dépit des mesures d'efficacité énergétique prises, la consommation par habitant n'amorce aucun recul, car la croissance économique, la croissance démographique et l'augmentation des degrés-jours de chauffage en ont annulé les bénéfices.

- Une voiture électrique moderne consomme en moyenne près de 20 kWh aux 100 kilomètres. En supposant qu'une voiture parcourt environ 10 000 kilomètres par an, un véhicule électrique consomme à peu près 2000 kWh, soit près de la moitié de la consommation annuelle d'électricité d'une famille de quatre personnes habitant une maison individuelle.
- Le délai entre la production d'électricité solaire et le processus de chargement des voitures électriques pose problème. Or, il est probable que l'énergie solaire s'impose à l'avenir dans les ménages privés. Tandis qu'une installation photovoltaïque produit de l'électricité pendant la journée, une voiture n'est, elle, rechargée que le soir ou la nuit, c'est-à-dire pendant qu'elle ne roule pas. Le stockage de l'énergie solaire devient dès lors de plus en plus important.
- Pour répondre à la demande croissante, il faut non seulement l'engagement des opérateurs de réseau ou des centrales électriques, mais aussi un soutien des politiques, qui devront développer la législation pour promouvoir les énergies renouvelables et inciter la population à adopter un comportement moins énergivore.

L'efficacité énergétique est un des piliers de la Stratégie énergétique 2050, qui vise une baisse de la consommation d'énergie par personne de 43 pour cent d'ici à 2035. Quant à la consommation totale d'électricité, l'objectif visé est une diminution de 13 pour cent par rapport aux niveaux de 2000.¹

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Dans quelle mesure le Conseil-exécutif prévoit-il l'augmentation de la demande d'électricité due aux véhicules électriques au cours des trois prochaines années ? Quels sont les effets de cette tendance sur l'approvisionnement en électricité dans le canton de Berne en ce qui concerne la fourniture d'énergie électrique et l'extension de la topologie du réseau ?
2. Les questions ci-dessus ont-elles une pertinence politique ? Est-il nécessaire d'agir ?

Réponse du Conseil-exécutif

1. La consommation d'électricité de tous les véhicules électriques rechargeables qui circulent actuellement en Suisse se monte à environ 140 GWh par an, soit 0,2 pour cent de la consommation totale d'électricité². La pénétration sur le marché de la mobilité électrique fera augmenter sa consommation d'électricité de six à sept fois d'ici à 2025². Par conséquent, l'effet sur la fourniture d'énergie électrique sera plutôt faible et les besoins supplémentaires pourront être couverts grâce au développement des énergies renouvelables. Pour ce qui concerne la topologie du réseau, les effets induits seront encore plus faibles. L'intégration de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables ainsi que la mobilité électrique entraîneront une forte décentralisation des réseaux électriques et n'impacteront que faiblement les capacités de transmission.
2. Oui, il est nécessaire d'agir dans une certaine mesure en ce qui concerne les conditions-cadres régissant le développement des énergies renouvelables. Toutefois, la compétence en matière de législation dans le domaine de l'approvisionnement en électricité est majoritairement du ressort

¹ Source : www.strom.ch

de la Confédération. La révision en cours de la loi sur l'énergie (LEne) ainsi que celle à venir de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) seront déterminantes à cet effet.

Destinataires

- Grand Conseil